

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 16 février 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre et le Seize février à 15H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 9 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet d'équipement de la Bibliothèque en nouveaux documents 2024 – Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Ange LARI à Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Lydia WARTON, Paul PETRELLI à Elisabeth TABERNER,

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale souhaite, en 2024, promouvoir le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge, satisfaire au mieux nos différents publics et leurs besoins à travers l'achat de supports différents : livres imprimés, livres audio, D.V.D, livres en gros caractères, livres « dys », livres animés, Kamishibaïs... au fait de l'actualité culturelle générale et régionale.

Le projet d'équipement en nouveaux documents a été estimé à 3 700 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

Collectivité de Corse	50%	1 850 €
Commune de Propriano	50%	1 850 €
Total		3 700 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'équipement de la bibliothèque municipale 2024.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 19.02.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 20.02.2024

Fait à PROPRIANO, le 16 février 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240216-19-02-2415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

